

# SMIC : vers une revalorisation a minima au 1er janvier 2020

 [lesechos.fr/economie-france/social/smic-vers-une-revalorisation-a-minima-au-1er-janvier-2020-1154075](https://lesechos.fr/economie-france/social/smic-vers-une-revalorisation-a-minima-au-1er-janvier-2020-1154075)

5 décembre  
2019

Publié le 5 déc. 2019 à 18h02

Mis à jour le 5 déc. 2019 à 18h09

Les cinquante ans du SMIC l'année prochaine s'annoncent comme un anniversaire sans cadeau. Dans son traditionnel rapport de fin d'année auquel « Les Echos » ont eu accès, le groupe d'experts chargés d'orienter le gouvernement ne recommande pas de coup de pouce au salaire minimum le 1er janvier prochain. La préconisation ayant de très bonnes chances d'être retenue, le salaire minimum sera revalorisé en application de la seule formule légale, comme c'est le cas depuis des années, à l'exception d'un petit geste dans la foulée de l'élection de François Hollande. Pour mémoire, il se situe à 10,03 euros brut de l'heure ou 1.521,22 euros brut par mois à temps plein.

Pour appuyer son avis, que certains syndicats ou partis politiques risquent d'accueillir fraîchement (le PCF réclame + 10 %), le groupe d'experts, présidé par Gilbert Cette, professeur d'économie associé à l'université d'Aix-Marseille, se base sur l'état mi-figue mi-raisin de l'économie. D'un côté, une activité qui se tient, malgré le ralentissement de la conjoncture internationale. La croissance du PIB est attendue à 1,3 % cette année, selon l'Insee : pas flamboyant, mais suffisant pour continuer à créer beaucoup d'emplois (plus de 215.000 attendus cette année).

## Chômage de masse

D'un autre côté, le chômage ne décroît que lentement. Le taux de chômage est attendu à 8,3 % à la fin de 2019 et demeure parmi les plus hauts de la zone euro. Au point que la France fait encore partie des « *rare pays développés souffrant d'un chômage massif* », pointe le rapport. Au sein des pays développés, seules l'Espagne, la Grèce, l'Italie ou la Turquie font moins bien.

Autre facteur de fragilité : la situation financière des entreprises, mesurée par leur taux de marge. Il s'est amélioré depuis son point bas de 2013, passant de 29,7 % à 33,1 % au deuxième trimestre 2019, mais sans avoir retrouvé son point haut d'avant la crise financière (33,3 % en 2007).

Le retour à meilleure fortune est patent et les politiques de l'offre, pacte de responsabilité et crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en tête, y sont pour beaucoup. Mais pas au point que le « Made in France » regagne ses parts de

marché. La faute à un déficit de compétitivité encore trop important , « *comme en témoigne un solde commercial (biens et services) continûment négatif depuis 2005* », pointent les experts.

## Autres voies à trouver

---

Qui plus est, avec la bascule du CICE en baisse de charges, les politiques d'allégements des cotisations employeurs au niveau du SMIC ont « *sans doute* » atteint leurs limites en 2019. « *D'autres voies* » sont donc à trouver pour continuer à modérer le coût du travail peu qualifié, estiment les experts.

Toutes ces raisons, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur l'économie mondiale, les amènent à ne pas conseiller de coup de pouce au salaire minimum. Ils sont d'autant plus réservés qu' une revalorisation individuelle de la prime d'activité s'avère bien plus efficace pour aider les travailleurs pauvres, estiment-ils. C'est d'ailleurs la voie choisie par le gouvernement actuel.

De nombreuses études montrent qu'une hausse du salaire minimum ne nuit pas à l'emploi, mais elles ne les ont pas fait changer d'avis : trop centrées sur les Etats-Unis, elles ne sont pas transposables en France, plaident-ils. En tout cas pas tant que le taux de chômage n'aura pas dégonflé durablement.

## Revalorisation automatique : nouvel appel à modifier la formule

---

Comme dans leurs précédents rapports, les experts estiment nécessaire de revoir la formule de revalorisation automatique du SMIC. Il s'agit, notamment, de donner une responsabilité « *accrue* » aux pouvoirs publics pour « *mieux articuler* » les évolutions du salaire minimum avec les dispositifs de lutte en faveur des travailleurs pauvres, compte tenu en particulier de la réflexion sur l'unification des minima sociaux. Le gouvernement ayant fermé la porte il y a deux ans, la suggestion a peu de chance d'aboutir, qui plus est dans le contexte social actuel.

# Le groupe d'experts sur le Smic recommande moins de revalorisations automatiques

 [editions-legislatives.fr/actualite/le-groupe-d-experts-sur-le-smic-recommande-moins-de-revalorisations-](https://editions-legislatives.fr/actualite/le-groupe-d-experts-sur-le-smic-recommande-moins-de-revalorisations-)

5 décembre  
2018

Le groupe d'experts sur le Smic a transmis hier son rapport à la Commission nationale de la négociation collective. Dans ce document que nous nous sommes procuré, le groupe d'experts renouvelle sa proposition formulée l'an dernier de modifier les règles de réévaluation du Smic. D'autres recommandations vont dans le même sens : à savoir donner plus de latitude au gouvernement dans la fixation du salaire minimum et - partant - aux partenaires sociaux.

Pas de recommandations à la suite de l'annonce du Premier ministre

Une fois n'est pas coutume, cette année le groupe d'experts ne formulera pas de recommandations à destination du gouvernement. Et pour cause, le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé le 28 novembre dernier, qu'il n'y aurait pas de coup de pouce supplémentaire au Smic en dehors de la revalorisation légale. Une annonce confirmée - en creux - hier lors de son discours sur les mesures décidées à la suite du mouvement des "gilets jaunes" (*encadré ci-dessous*). Une absence de coup de pouce que le groupe d'expert juge toutefois pertinente : "du fait de la surprise inflationniste liée en grande partie à l'augmentation des prix de l'énergie, la revalorisation automatique amènera le Smic à bénéficier cette année d'une augmentation supérieure à la progression de l'indice salarial retenu comme référence (...) Il faut remonter à 2008 pour retrouver une situation d'ailleurs à une échelle moindre".

Circonscrire au maximum les revalorisations automatiques

Les principales propositions du groupe d'experts visent toutefois à donner plus de latitude au gouvernement et aux négociateurs de branche.

Le groupe d'experts renouvelle sa recommandation de l'an dernier de réviser la formule de revalorisation du Smic, soit en supprimant les deux termes de la revalorisation automatique (l'inflation et la moitié du SHBOE \*), soit en supprimant le seul second terme et en conservant une indexation sur l'inflation. "Les modalités de revalorisation automatique nourrissent une certaine circularité entre les hausses du Smic et celles des salaires : les hausses du Smic ont des effets en chaîne sur les minima salariaux de branches et en conséquence sur les salaires de base et les salaires effectifs, et les hausses des salaires effectifs se reportent elles-mêmes, via précisément les modalités de revalorisation automatique, sur le Smic. Cette circularité peut être modérée en période d'inflation basse, mais elle pourrait être forte en cas de reprise inflationniste", explique le rapport. "Les deux options de réforme donneraient une responsabilité accrue aux

pouvoirs publics concernant la revalorisation du Smic. Cette dernière pourrait aussi mieux s'articuler avec l'évolution d'autres dispositifs comme la prime d'activité pour lutter contre la pauvreté laborieuse".

Le groupe d'experts estime qu'une telle réforme permettrait également de renforcer le rôle de la négociation collective dans la définition des normes salariales, en particulier dans les branches, surtout dans le contexte actuel de leur restructuration.

Le rapport va toutefois plus loin et suggère également de supprimer la hausse automatique du Smic lorsque l'inflation dépasse 2 % et ce, à tout moment de l'année. Le risque, selon les experts, est que cette hausse "percute les minimas de branche dont les négociations sont annuelles". A la place, ils proposent que, dans le cas où une inflation imprévue et durable, en cours d'année, est susceptible de conduire à une détérioration jugée trop forte du pouvoir d'achat du Smic, il serait possible de procéder à une révision discrétionnaire sur laquelle le groupe d'experts serait consulté.

Privilégier la prime d'activité plutôt que le Smic pour lutter contre la pauvreté

Le groupe d'experts estime que le Smic s'avère peu adapté pour lutter efficacement contre la pauvreté et mise plutôt sur la prime d'activité. D'une part, "parce que dans les ménages dont au moins un membre travaille, les situations de pauvreté sont la conséquence de la faible durée travaillée (temps partiel ou interruptions de travail dans l'année) plutôt que de la faiblesse du salaire horaire". D'autre part, "du fait de l'interaction avec le système socio-fiscal, une hausse du Smic ne se transmet que partiellement au revenu disponible des ménages rémunérés au Smic : elle est partiellement ou totalement compensée par la hausse des prélèvements et la baisse des prestations sociales (prime d'activité, aides au logement, RSA)".

Le rapport en conclut que la revalorisation du montant de la prime d'activité bénéficie davantage aux ménages modestes qu'une hausse du Smic.

Revoir la fonctionnement du groupe d'experts

Plus de marge de manoeuvre pour les pouvoirs publics, pour les partenaires sociaux, mais aussi pour les experts eux-mêmes ! C'est en substance ce que recommande le rapport qui formule des idées pour faire évoluer le groupe d'experts sur le Smic. "Parallèlement, ces options de réforme du Smic donneraient plus de responsabilité au groupe d'experts dans ses préconisations qui, s'appuyant sur les évaluations disponibles, pourraient porter sur l'évolution souhaitable du salaire minimum".

Il est notamment envisagé d'accorder plus d'espace pour les partenaires sociaux : "en France, dans l'hypothèse d'une réforme de la revalorisation automatique du Smic, il conviendrait d'associer davantage des représentants des partenaires sociaux aux travaux et réflexions. L'existence d'une commission est très importante pour contribuer à « dépolitiser » les décisions concernant les revalorisations du salaire minimum. Dans l'hypothèse d'un élargissement de la commission, cet objectif appellerait la recherche de compromis. Par ailleurs, il serait souhaitable que le groupe soit doté de moyens lui

permettant de financer des recherches, à l'instar des commissions existant dans des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Irlande".

# Le groupe d'experts sur le Smic ne recommande pas de "coup de pouce"

---

**Exp** [lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-groupe-d-experts-sur-le-smic-ne-recommande-pas-de-](https://expansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-groupe-d-experts-sur-le-smic-ne-recommande-pas-de-)

5 décembre  
2019

Depuis sa création en 2008, ce panel d'économistes s'y est toujours montré défavorable, estimant que cela nuirait à l'emploi des moins qualifiés.

---

Le groupe d'experts sur le Smic, consulté avant chaque revalorisation du salaire minimum le 1er janvier, recommande au gouvernement de s'abstenir de "coup de pouce" et de s'en tenir à la revalorisation automatique, dans son rapport diffusé jeudi.

Depuis sa création en 2008, ce panel d'économistes s'y est toujours montré défavorable, estimant que cela nuirait à l'emploi des moins qualifiés, au chômage toujours élevé, tout en ayant un "impact limité contre la pauvreté".

En proportion du salaire médian, le salaire minimum français "a la double caractéristique d'être le plus élevé des pays de l'OCDE en termes de revenu disponible" (en tenant compte des prestations de soutien telle la prime d'activité) et "d'être dans la moyenne quand il s'agit du coût total du travail", souligne le groupe.

Ce résultat "a été obtenu au cours du temps par une politique systématique et transpartisane de réduction des contributions sociales employeurs sur les bas salaires", ajoute le groupe, qui note "qu'elle a atteint ses limites" puisqu'il ne reste plus que la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles. En outre, les experts présentent plusieurs simulations qui montrent que la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité mise en oeuvre en 2019 (90 euros) "a davantage contribué à réduire la pauvreté qu'un relèvement du Smic de la même valeur".

Du fait de cette revalorisation, la part de ménages pauvres parmi les bénéficiaires de la prime d'activité devrait passer de 27 à 19% en 2019. La prime d'activité bénéficiait au 30 juin à 4,17 millions de foyers, soit 1,44 million de plus que l'an dernier.

## "Un sentiment diffus de perte de perspectives et de déclassement"

Le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères: l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE). Le 1er janvier 2019, cette revalorisation a été de 1,5%.

---

Comme l'année dernière, les auteurs préconisent de réformer cette formule pour ne garder que le critère de l'inflation ou même aucun critère. Selon eux, cela "accroîtrait la responsabilité des pouvoirs publics (...), en particulier dans le contexte de la réflexion actuelle sur une unification des minima sociaux" et "contribuerait à renforcer le rôle de la négociation collective dans la définition des normes salariales".

Enfin, le groupe a examiné cette année les grilles salariales des fonctionnaires et constaté que, "pour de nombreux agents, les rémunérations les plus basses ont eu tendance à s'aligner sur le Smic au cours du temps et que nombre de carrières se déroulent désormais au voisinage du Smic". "Ces caractéristiques peuvent contribuer à un sentiment diffus de perte de perspectives et de déclassement, conduisant in fine à des problèmes d'attractivité pour les fonctions publiques", notent-ils.

# Smic: le groupe d'experts ne recommande pas de coup de pouce AFP•05/12/2019 à 18:00

 [boursorama.com/actualite-economique/actualites/smic-le-groupe-d-experts-ne-recommande-pas-de-](https://boursorama.com/actualite-economique/actualites/smic-le-groupe-d-experts-ne-recommande-pas-de-)

5 décembre  
2019

Le groupe d'experts sur le Smic, consulté avant chaque revalorisation du salaire minimum le 1er janvier, recommande au gouvernement de s'abstenir de "coup de pouce" et de s'en tenir à la revalorisation automatique, dans son rapport transmis jeudi à l'AFP.

Depuis sa création en 2008, ce panel d'économistes s'y est toujours montré défavorable, estimant que cela nuirait à l'emploi des moins qualifiés, au chômage toujours élevé, tout en ayant un "impact limité contre la pauvreté".

En proportion du salaire médian, le salaire minimum français "a la double caractéristique d'être le plus élevé des pays de l'OCDE en termes de revenu disponible" (en tenant compte des prestations de soutien telle la prime d'activité) et "d'être dans la moyenne quand il s'agit du coût total du travail", souligne le groupe.

Ce résultat "a été obtenu au cours du temps par une politique systématique et transpartisane de réduction des contributions sociales employeurs sur les bas salaires", ajoute le groupe, qui note "qu'elle a atteint ses limites" puisqu'il ne reste plus que la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles.

En outre, les experts présentent plusieurs simulations qui montrent que la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité mise en oeuvre en 2019 (90 euros) "a davantage contribué à réduire la pauvreté qu'un relèvement du Smic de la même valeur".

Du fait de cette revalorisation, la part de ménages pauvres parmi les bénéficiaires de la prime d'activité devrait passer de 27 à 19% en 2019. La prime d'activité bénéficiait au 30 juin à 4,17 millions de foyers, soit 1,44 million de plus que l'an dernier.

Le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères: l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE).

Le 1er janvier 2019, cette revalorisation a été de 1,5%.

Comme l'année dernière, les auteurs préconisent de réformer cette formule pour ne garder que le critère de l'inflation ou même aucun critère.

Selon eux, cela "accroîtrait la responsabilité des pouvoirs publics (...), en particulier dans le contexte de la réflexion actuelle sur une unification des minimas sociaux" et "contribuerait à renforcer le rôle de la négociation collective dans la définition des

normes salariales".

Enfin, le groupe a examiné cette année les grilles salariales des fonctionnaires et constaté que, "pour de nombreux agents, les rémunérations les plus basses ont eu tendance à s'aligner sur le Smic au cours du temps et que nombre de carrières se déroulent désormais au voisinage du Smic".

"Ces caractéristiques peuvent contribuer à un sentiment diffus de perte de perspectives et de déclassement, conduisant in fine à des problèmes d'attractivité pour les fonctions publiques", notent-ils.

# Salaire minimum Un groupe d'experts demande au gouvernement de bloquer la hausse du SMIC

 [lavoixdunord.fr/500511/article/2018-12-04/un-groupe-d-expert-demande-au-gouvernement-de-bloquer-](http://lavoixdunord.fr/500511/article/2018-12-04/un-groupe-d-expert-demande-au-gouvernement-de-bloquer-)

4 décembre  
2018

Le SMIC, le salaire minimum de croissance, pourrait ne plus augmenter automatiquement. PHOTO AFP - AFP

C'est un rapport explosif que Les Échos ont réussi à se procurer. Celui du groupe d'experts chargés de donner un avis sur les futures évolutions du SMIC. Si la décision finale appartient à Édouard Philippe et Emmanuel Macron, les préconisations de ces économistes, présidés par Gilbert Cette, professeur associé à l'Université d'Aix-Marseille, donnent le ton des futures décisions à venir. Sans surprise, ces derniers sont particulièrement sévères. Edouard Philippe ayant déjà refusé un «coup de pouce» au salaire minimum (1 498,47 € brut mensuel), les experts ont décidé de ne pas donner leur avis sur la question.

## Le danger de la hausse des bas salaires

Mais ils sont contre la hausse automatique de ce salaire minimum dont les Gilets jaunes demandent l'augmentation. Ces hausses sont habituellement calées sur l'indice des prix à la consommation des ménages les plus modestes et le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen brut des ouvriers et employés. L'année dernière, le SMIC a augmenté de 1,2 %, cette année la hausse devrait être de 3 % relève le Dauphiné Libéré.

## Lire aussi Face à un Gilet jaune, une députée LREM ignore le montant du SMIC

Une augmentation beaucoup trop importante s'alarme ces économistes qui ont bâti une théorie autour de « *la circularité* » pour théoriser la fin des hausses : l'inflation fait augmenter les bas salaires et la compétitivité des entreprises diminue à son tour, créant de l'inflation, car la hausse des plus bas salaires se ferait plus rapidement que la hausse du salaire moyen.

## 1500 euros ? Beaucoup trop pour les économistes

Les économistes n'oublient pas les plus pauvres puisqu'ils assurent que ceux-ci pourraient compléter leur salaire avec d'autres dispositifs comme la prime d'activité. L'année dernière, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie avait refusé de suivre cet avis en expliquant « *Je tiens à ce que nous maintenions une indexation du SMIC, parce qu'il est très important que le SMIC soit revalorisé au fil du temps.* » Cette année, la barre symbolique des 1 500 euros va être franchie. En janvier 2017, les salariés du privé travaillant au SMIC étaient 1,65 million de salariés (10,6% du total).